Département d'Eure-et-Loir, commune de

Goussainville

Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 18 février 1988
1ère modification approuvée le 31 octobre 1990, 2e modification approuvée le 17 janvier 1992, 3e modification approuvée le 16 décembre 1993, 4e modification approuvée le 20 mars 1998, 5e modification approuvée le 5 janvier 2006

Plu prescrit le 26 juin 2015
Plu arrêté le 22 janvier 2019
Plu approuvé le

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du
22 janvier 2019
arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

Le maire,
Michel Cadot

Annexes sanitaires

Notice technique

Date :	Phase :	Pièce n° :
10 janvier 2019	**Arrêt du projet**	**6.1**

Mairie de **Goussainville**, 13, rue de Paris (28410)
tél : 02 37 43 27 13
courriel : mairie.goussainville28@orange.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres courriel : contact@gilsonpaysage.com

1 – Alimentation en eau potable

La production et la distribution d'eau potable sont organisées de la manière suivante :
- Production : **syndicat Intercommunal des eaux de Boutigny sur Opton**
- Mode de gestion : syndicat - **Régie**
- Nom et adresse de l'organisme gestionnaire :

Syndicat intercommunal des eaux de Boutigny sur Opton,
4 rue du Rosaire,
28410 Boutigny-Prouais
tel : 02 37 51 39 31

Captage

La commune de Goussainville est alimentée en eau potable par le captage de Saint-Lubin-de-la-Haye.

En annexe : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du syndicat Intercommunal des eaux de Boutigny sur Opton / Exercice 2015

Eau potable - 2017	
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	75 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101 points
Rendement du réseau de distribution	78,30 %
Pertes en réseau	2,20 m³/km/j
Renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %

Source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

2 – Assainissement des eaux usées

En ce qui concerne l'assainissement des eaux résiduaires urbaines, la station d'épuration située à Goussainville est conforme en traitement et performances au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaine (DERU). La capacité de traitement de la station est de 900 EH pour une charge de pollution organique de 54 kg/j de DBO5.

Globalement, le système d'assainissement est conforme (nb: réseau conforme: peu d'eau claire parasite).

Les parties du territoire, non desservies par l'assainissement collectif, relèvent de l'assainissement autonome. La commune appartient au SPANC du Pays Houdanais.

Généralités

- Existe-t-il un schéma directeur d'assainissement ? **Non**
- Projets : **Agrandissement de la station d'épuration**

Gestion de l'assainissement collectif

- Mode de gestion (*affermage, syndicat, commune, etc*) :
  - **Goussainville : Commune de Goussainville**
  - **Hameau de la Forêt : Commune de Houdan**

Adresse et coordonnées de l'organisme gestionnaire :
13 rue de Paris – 28410 GOUSSAINVILLE
02.37.43.21.07

Réseau de collecte des eaux usées

Type : Unitaire *(Voire plan joint)*

Traitement des eaux usées

- Localisation de la ou des station(s) d'épuration, y compris celles liées par exemple à des activités économiques :

Chemin du Pierrier – 28410 Goussainville

- Type de traitement *(boue activée, lagunage, filtre à sable, etc)* : **Lagunage**

- Capacité nominale
- Charge actuelle
- Norme de rejet
- Rendement

-> Rapport de visite joint

- Exutoire : **Fossé d'assainissement – Syndicat drainage de Marchezais**
- Traitement et destination des boues d'épuration **: Curage tous les 10 ans – Enlèvement - Déshydratation**

L'assainissement non collectif

- Existe-t-il un service public de l'assainissement non collectif (Spanc) :

Spanc du Pays Houdanais

- Coordonnées du Spanc : **CCPH – 22 Porte d'Epernon – 78550 MAULETTE**

- Noms et coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur du Spanc :

Mme Valérie THIMERT Tél : 01.30.46.82.87

- Filières d'assainissement autonomes retenues par secteurs : **Non**

3 – Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont organisés de la manière suivante :
- Mode de gestion (*affermage, syndicat, etc*) : **SIEED - Syndicat**

- Nom et adresse de l'organisme gestionnaire : **SIEED – 29 Bis rue de la Gare – 78890 GARANCIERES**

- Nom et coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur de l'organisme gestionnaire : **01.34.86.65.49**

-Type de collecte (*porte-à-porte, point d'apport volontaire (containers), déchetterie, etc*) et de traitement (*incinération, enfouissement, compostage, etc*) par catégories de déchets :

. ordures ménagères : collecte : **Porte à porte**
. emballages recyclés : collecte : **Porte à porte**
. déchets verts : collecte : **Porte à porte**
. verre : collecte : **Benne à verres**
. papier : collecte : **Porte à porte**
. encombrants : collecte : **Porte à porte**

- Localisation de la déchetterie : **HOUDAN – BOUTIGNY/OPTON**

Annexes

- Bilan 24h de la station d'épuration (2015)

- Rapport de visite d'autosurveillance réglementaire (2016) sur la station d'épuration

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat des eaux de Boutingy sur Opton (2015)

Eure Loir

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Service assainissement

Dossier suivi par Mme Caroline MARTIN
Tél : 02 37 88 48 18 / Fax : 02 37 88 48 31
caroline.martin@atd28.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Goussainville
13 rue de Paris
28410 GOUSSAINVILLE

Chartres, le - 1 DEC. 2015

Objet : station d'épuration - rapport de mesure 24 H

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le rapport du bilan 24 h effectué sur votre station d'épuration les 28 et 29 octobre 2015 par le service de l'assainissement de l'Agence technique départementale au titre de l'autosurveillance.

L'arrêté du 22 juin 2007 dans son annexe 3 fixe le nombre de mesures à réaliser dans l'année en fonction de la capacité de la station d'épuration. Dans votre cas, les bilans exigés sont réalisés par l'Agence technique départementale.

Nous nous chargeons également de l'envoi des résultats sous format SANDRE (imposé par la réglementation) aux services de l'Agence de l'eau et de la Police de l'eau.

Le technicien du service de l'assainissement reste à votre disposition pour vous apporter les conseils nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service assainissement

Sébastien DAVID

P.J. 1 rapport de visite
1 courbe de débit

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

RAPPORT DE VISITE

Date : 29/10/2015
Visite n° : 03/2015
Effectuée par : Mlle MARTIN

Service de l'assainissement collectif
1 place Châtelet CS 70403
28008 CHARTRES CEDEX

Commune : **GOUSSAINVILLE**
Procédé : lagunage aéré
Capacité : 900 EH
Raccordés : 850 hab
By-Pass :
Débit Moyen : 92 m³/jour
Météorologie : 25 mm dans la nuit du 27 au 28
Exutoire : Fossé

Constructeur : WANGNER
Exploitant : Commune
Tenue du livre de bord : Bonne
Réseau : Séparatif

TRAITEMENT DES EAUX	MES mg/l	DBO_5 mg/l	DCO mg/l	DBO_5 filtré	DCO filtré	$N\text{-}NH_4$ mg/l	Pt mg/l	NGL mg/l	$N\text{-}NO_3$ mg/l	$N\text{-}NO_2$ mg/l	NKj mg/l
AMONT 24H	553	450	1393			73,2	12,3	101	< 0,6	0,02	100
AVAL 24H	41	35	183	11	121	20	8,8	38	0,8	6,60	31
Normes de rejet	50%	35	60%	35	60%						
Rendement %	93	92	87	98	91						69

TRAITEMENT DES BOUES

Recirculation : aucun
Extractions : 11,7 t de MS/2014 lagune 2
Destination : déshydratation thermique
Aspect :

ANALYSES	pH						
Amont	8						
Aval	7,6						

COMPTEURS	N	J	Pompe 1	Pompe 2	Dégrilleur	Aérateur		Débit sortie	
Ce jour	33 809	138 868	17 114	15 991	34 771	90 096		244 763	
Précédent relevé 25/06/2015	33 808	114 658	16 936	15 759	34 306	88 378		233 067	
Moyenne journalière	0 kw	192 kw	1,4 h	1,8 h	3,7 h	13,6 h		93m3	

COMPTEURS									

COMMENTAIRES

Mesure bilan effectuée les 28 et 29 octobre 2015

Bilan 24heures proportionnel au débit mesuré en entrée de station par la mise en place d'un détecteur d'évènements sur les pompes du poste de relevage de la station.

Réseau : Le réseau a acheminé sur ces 24h : 76 m³ d'eaux usées, soit environ 89 litres/habitant. La moyenne théorique étant de 90-110 litres/habitants/jour, ce résultat montre que le réseau n'est pas sujet à l'intrusion d'eaux parasites. De plus, le très faible débit nocturne renforce cette conclusion.
Ce jour, la capacité hydraulique de la station est utilisée à 56% de sa valeur nominale.

Traitement : Les résultats d'analyses montrent que l'effluent traité respecte les normes de rejet exigées par l'arrêté du 22 juin 2007. Les rendements épuratoires sont satisfaisants. Ce jour, la capacité organique est utilisée à 56% de sa valeur nominale. Le rapport DCO/DBO5 de 3,1 traduit le caractère biodégradable de l'effluent à traiter.

La station et les espaces verts sont bien entretenus.

C. MARTIN

GOUSSAINVILLE

du 28 au 29 octobre 2015

Raccordés déclarés 780 habitants
Début de la mesure 11 heures
Pompe 1 : 28 m3/h Pompe 2 : 20 m3/h

Horaires	Pompe 1 m³	Pompe 2 m³	Débit m³
11 h à 12 h	2,72	2,31	5,03
12 h à 13 h	2,52	2,31	4,83
13 h à 14 h	1,86	2,31	4,17
14 h à 15 h	2,15	2,32	4,47
15 h à 16 h	2,60	1,21	3,81
16 h à 17 h	1,24	2,28	3,52
17 h à 18 h	1,22	0,86	2,08
18 h à 19 h	1,22	1,10	2,32
19 h à 20 h	2,47	1,18	3,65
20 h à 21 h	2,70	3,11	5,81
21 h à 22 h	2,17	2,38	4,55
22 h à 23 h	1,72	2,19	3,91
23 h à 00 h	2,26	1,21	3,47
00 h à 01 h	1,22	1,07	2,29
01 h à 02 h	1,07	1,22	2,29
02 h à 03 h	0,00	0,87	0,87
03 h à 04 h	1,14	0,00	1,14
04 h à 05 h	0,00	0,96	0,96
05 h à 06 h	0,00	0,00	0,00
06 h à 07 h	1,11	0,00	1,11
07 h à 08 h	1,25	0,87	2,12
08 h à 09 h	1,54	2,42	3,96
09 h à 10 h	2,93	2,43	5,36
10 h à 11 h	2,12	2,27	4,39
	39,23	36,88	76,11

Capacité	900 Eq/h
Réseau	Séparatif
kW / jour	187
kW/m3 traité	2,46
kW / kg DBO5 élim	5,92
DEBIT 24H	76 m³
Nombre d'Eq/h	507 Eq/h
Pluie	2 mm
Débit moyen	3,17 m³/h
Q max	5,81 m³/h
Q mini	0,00 m³/h
Charge organique(%)	56
Charge hydraulique(%)	56
Rapport DCO/DBO5	3,1

AMONT				AVAL				Rendement
	mg/l	kg/j	Eq/h		mg/l	kg/j	Eq/h	
D.C.O.	1393	106,0	785	D.C.O.	183	13,93	103	87%
D.B.O./5	450	34,2	571	D.B.O./5	35	2,66	44	92%
M.E.S.	553	42,1	468	M.E.S.	41	3,12	35	93%
Nkj	100	7,6	507	Nkj	31	2,36	157	69%
Pt	12,3	0,9	234	Pt	8,8	0,67	167	28%

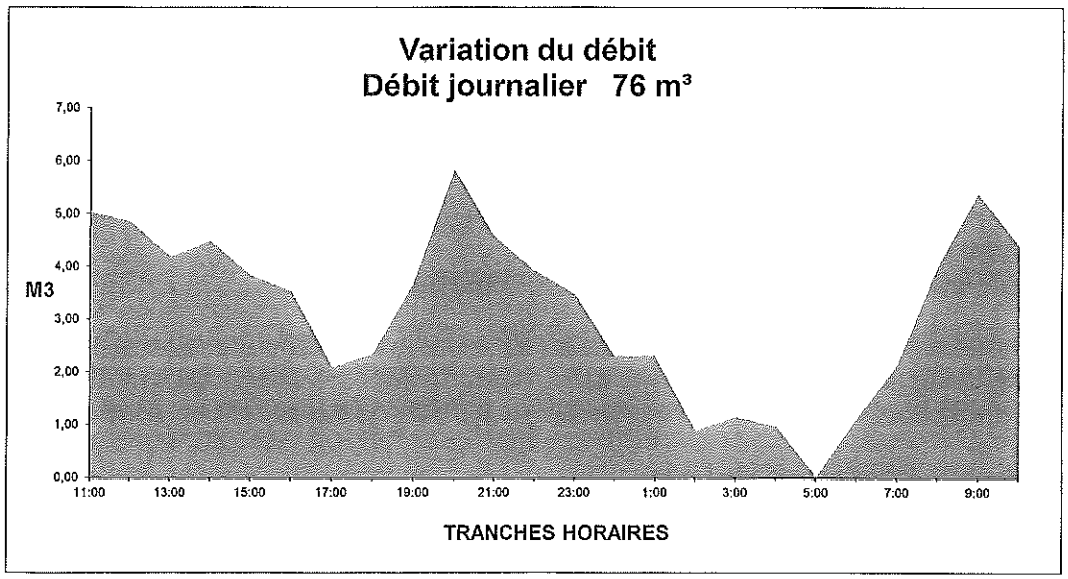

Eure & Loir
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Mairie de GOUSSAINVILLE
REÇU LE
24 NOV. 2016

Service assainissement

Tél : 02 37 23 59 28 / Fax : 02 37 88 48 31
atd.ac@atd28.fr

Monsieur le Maire

Mairie de Goussainville
13 rue de Paris
28410 GOUSSAINVILLE

Chartres, le 21 novembre 2016

Objet : Rapport de visite sur station d'épuration

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le compte rendu de la visite réalisée le 24 octobre 2016 par le service assainissement de l'Agence technique départementale sur la station d'épuration de GOUSSAINVILLE.

Il serait souhaitable qu'une copie de ce rapport soit remise à l'agent responsable de l'entretien et du fonctionnement de la station.

Pour les visites d'autosurveillance règlementaire réalisées par nos soins, nous nous chargeons également de l'envoi des résultats sous format SANDRE (imposé par la réglementation) aux services de l'Agence de l'eau et de la Police de l'eau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service assainissement

Sébastien DAVID

P.J. : rapport de visite

Eure & Loir
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Mairie de Goussainville

Nom de la station : **GOUSSAINVILLE**

Rapport de visite d'Autosurveillance réglementaire

Du : 24/10/2016

1 Descriptif de la station d'épuration

Commune d'implantation : GOUSSAINVILLE
Code national (SANDRE) : 032818501000
Date de mise en service de la station : décembre 1987
Capacité constructeur : 1000 EH (60 Kg DBO_5)
Débit nominal (de temps sec) : 150 m^3/j
Date de l'arrêté préfectoral ou du récépissé :
Nom de l'agglomération d'assainissement : GOUSSAINVILLE
Taille de l'agglomération : 667 habitants

Maître d'ouvrage : Mairie de Goussainville
Exploitant : Mairie de Goussainville
Maître d'œuvre : INCONNU
Constructeur : WANGNER assainissement

Type d'épuration : Lagunage aéré
Filières eau :
Filières boues :

Type de réseau : Séparatif
Industries raccordées :
Population estimée raccordée : 848 habitants

Nom du milieu récepteur : Fossé

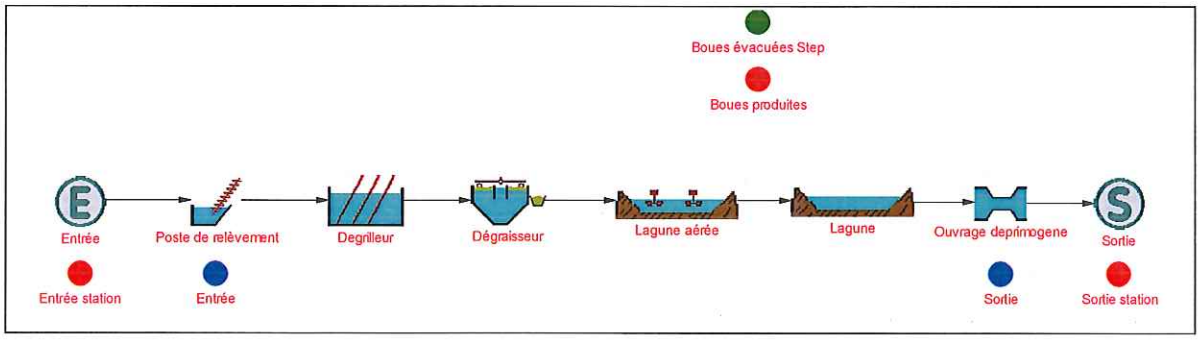

2 Conditions d'intervention

Nom du ou des technicien(s) opérateur : Caroline MARTIN
Heure de la visite : 8h45

Conditions météorologiques : Temps humide
Hauteur des précipitations : 1 mm

3 Matériels

3.1 Préleveurs

Point équipé	Marque	Modèle	Type d'enceinte	Asservissement	Nombre de prélèvement	Volume du prélèvement
Sortie	ISCO	3700	Isotherme	Débit	145	7,25
Entrée	ISCO	3700	Isotherme	Débit	150	7,50

3.2 Débitmètres

Point équipé	Marque	Modèle	Principe de mesure	Asservissement
Sortie	ISCO	4230	Bulle à bulle	Débit

3.3 Enregistreurs

Point équipé	Marque	Modèle	Principe de mesure	Asservissement
Entrée	Hydréka	Octopus C	Pince ampérométrique	Débit

4 Conditions de mesures

Les mesures ont été effectuées du lundi 24 octobre 2016 à 9 h au mardi 25 octobre 2016 à 9 h.

5 Compteurs

5.1 Tableau des compteurs d'énergie :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 144 j

Compteur	Index	kWh/j depuis le 02/06/2016	kWh le jour du bilan
EDF Nuit	36542	0,00694	0
EDF Jour	88098	153	153
TOTAL	**124640**	**153**	**153**

Nombre de kW.h/kg de DBO_5 éliminé : 6,71
Nombre de kW.h/m^3 d'eau traitée : 2,25

5.2 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 144 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 02/06/2016	Fonctionnement le jour du bilan
Pompe 1	17692	1,49	1,47

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 02/06/2016	Fonctionnement le jour du bilan
Pompe 2	16629	1,41	1,40
Dégrilleur	36135	3,36	3,18
Aérateur	93856	11,06	10,99

5.3 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 144 j

Compteur	Index (m^3)	Volume moyen journalier (m^3/j) depuis le 02/06/2016	Fonctionnement le jour du bilan
Débit sortie	287020	145	94,7

6 Equipements :

6.1 Poste de relèvement :

	Poste de relèvement
Fonctionnement pompe	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Satisfaisant

6.2 Lagunes :

	Lagune aérée	Lagune
Surverse	Oui	Oui
Couleur (aspect)	Marron	Marron
Flottants	Non	Non
Odeur	Non	Non
Etat des berges	Satisfaisant	Satisfaisant
Présence de ragondins	Non	Non

7 Charge hydraulique :

Tableau des débits horaires (m^3/h) en entrée et sortie de la station d'épuration :

Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie	Heures	Débit entrée	Débit sortie
9 à 10 h	3,42	5,49	17 à 18 h	2,73	3,93	1 à 2 h	1	3,68
10 à 11 h	2,69	4	18 à 19 h	2,63	3,81	2 à 3 h	1,17	3,47
11 à 12 h	4,81	4,06	19 à 20 h	3,78	3,85	3 à 4 h		3,32
12 à 13 h	4,10	4,09	20 à 21 h	4,25	3,96	4 à 5 h	0,870	3,10
13 à 14 h	4,41	4,13	21 à 22 h	5	4,04	5 à 6 h	0,650	3,04
14 à 15 h	2,73	4,08	22 à 23 h	3,87	3,97	6 à 7 h	0,880	2,91
15 à 16 h	4,41	4,07	23 à 24 h	4,02	4	7 à 8 h	0,940	2,93
16 à 17 h	2,47	3,98	0 à 1 h	2,49	3,86	8 à 9 h	4,62	2,99

Rappels :

- Période nocturne de 22 heures à 6 heures
- Conditions météorologiques : Temps humide
- Hauteur de pluie le jour de l'intervention : 1 mm

Synthèse :

Paramètres	Nominal	Entrée	Sortie	%
Volume journalier	150	67,9	90,8	45,3
Volume diurne en entrée		53,9	62,3	
Volume nocturne en entrée		14,1	28,4	
Débit horaire moyen	6,25	2,83	3,78	45,3
Débit horaire mini			2,91	
Débit horaire de pointe (par temps sec pour le nominal)		5	5,49	
Coefficient de pointe		1,77	1,45	

Graphique des débits horaires

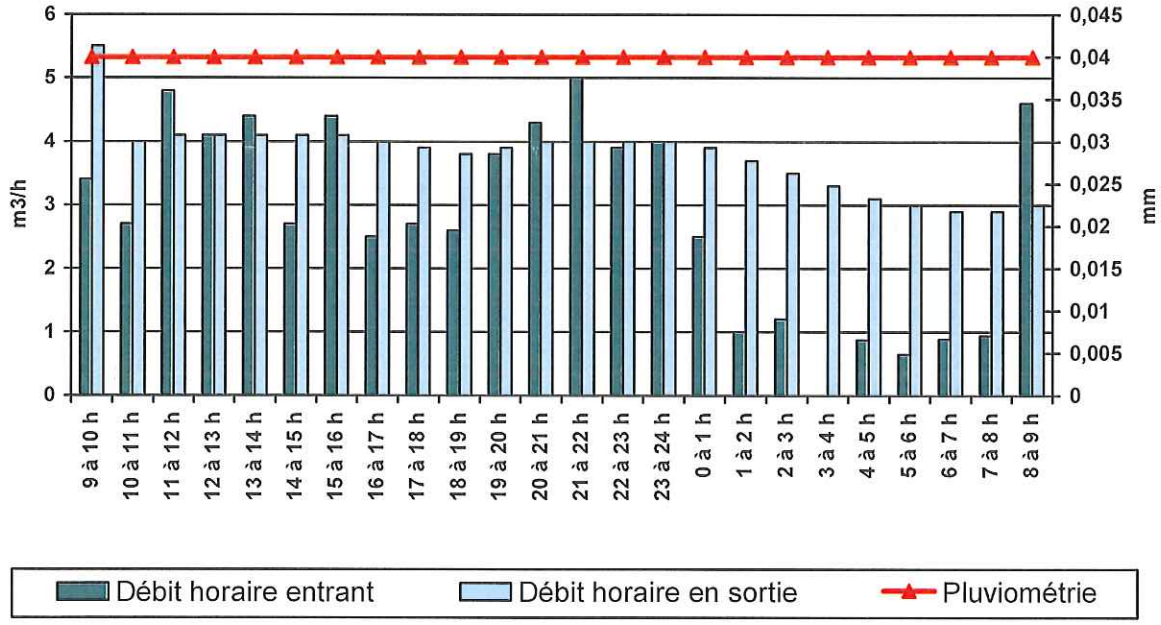

8 Flux et rendements :

8.1 Tableau des concentrations et charges « Entrée/Sortie »

	Entrée			Sortie		
Paramètre	Concent.	Charge (kg/j)	% du nominal	Concent.	Charge (kg/j)	Rend. (%)
pH	7,9			7,9		
MES mg/L	523	35,5		49	4,45	87
DCO mg/L	873	59,3		181	16,4	72
DBO5 mg/L	380	25,8	43,0	33	3,00	88
DCO F mg/L				107	9,71	84
DBO5 F mg/L				11	0,998	96
NH4+ mg(N)/L	75,2	5,11		28,6	2,6	49
NK mg(N)/L	111	7,54		41,7	3,78	50
NO2- mg(N)/L	<0,01	<0,00067		1,3	0,118	
NO3- mg(N)/L	<0,6	<0,0408		<0,6	<0,0545	
NGL mg(N)/L	112	7,58		43,6	3,96	48
P total mg(P)/L	17,7	1,2		5,73	0,52	57
DCO/DBO	2,3			5,48		

8.2 Estimation de la population équivalente raccordée

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 453 EH au niveau hydraulique
- 430 EH au niveau organique (DBO_5)
- 494 EH au niveau organique (DCO)

8.3 Taux de charge

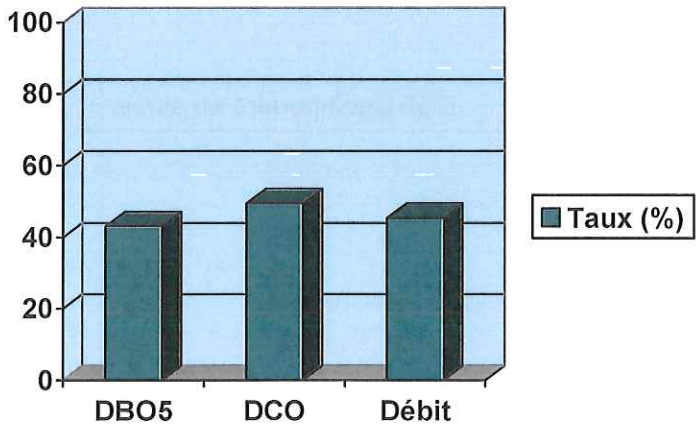

8.4 Respect des exigences épuratoires

Paramètre	Sortie mesurée		Exigences épuratoires		
	Concent.	Rend(%)	Concent.	Rend (%)	Concent. Rédhibit.
MES mg/L	49	87		50	85
DCO mg/L	181	72	200	60	400
DBO5 mg/L	33	88	35	60	70
DCO F mg/L	107	84	200	60	
DBO5 F mg/L	11	96	35	60	
NH4+ mg(N)/L	28,6	49			
NK mg(N)/L	41,7	50			
NO2- mg(N)/L	1,3				
NO3- mg(N)/L	<0,6				
NGL mg(N)/L	43,6	48			
P total mg(P)/L	5,73	57			

9 Paramètres de fonctionnement

9.1 Ratios :

DCO / DBO_5	MES / DBO_5	DBO_5/NTK/Pt	Minimum à respecter DBO_5/NTK/Pt
2,30	1,38	100/29/4,7	100/5/1

10 Conclusions :

Réseau : Le réseau a acheminé vers la station sur ces 24h : 68m³ d'eaux usées, soit environ 80Litres/habitant. La moyenne théorique de 90-110 L/hab/j ainsi que le faible débit nocturne nous montrent que le réseau est peu sensible aux intrusions d'eaux claires parasites.

Ce jour, la capacité hydraulique est utilisée à 45,3% de sa valeur nominale.

Traitement : Les résultats d'analyses montrent que l'effluent traité respecte toutes les normes de rejet imposées par l'arrêté national du 21 juillet 2015. De plus, les rendements épuratoires sont satisfaisants. L'eau traitée est turbide et de couleur marron, et le taux de NH_4 en sortie de step est élevé. Il faudrait augmenter l'aération si les tests bandelettes confirment ce taux élevé d'ammonium dans les semaines suivantes.
Le rapport DCO/DBO_5 de 2,3 traduit le caractère biodégradable de l'effluent à traiter.

Ce jour, la capacité organique est utilisée à 43,1% de sa valeur nominale.

Bon entretien et bon suivi de la station d'épuration de Goussainville.

Le Chef du service assainissement

Sébastien DAVID

Le technicien

Caroline MARTIN

SYNDICAT DES EAUX DE BOUTIGNY SUR OPTON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 7
   1.6. Eaux traitées 8
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015 8
      1.6.2. Production 8
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 9
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 9
      1.6.5. Autres volumes 10
      1.6.6. Volume consommé autorisé 10
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 15
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 17
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 17
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 18
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 18
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 19
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 19
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) **Erreur ! Signet non défini.**
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) ... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
4. Financement des investissements 21
   4.1. Branchements en plomb 21
   4.2. Montants financiers 21
   4.3. État de la dette du service 21
   4.4. Amortissements 21
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 22
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DE BOUTIGNY SUR OPTON
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☐	☒
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☒
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOUTIGNY-PROUAIS, CHAMPAGNE, DANNEMARIE, GOUSSAINVILLE
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 23/03/2007 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 2 830 habitants au 31/12/2015 (2 830 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 194 abonnés au 31/12/2015 (1 232 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BOUTIGNY-PROUAIS	**556**	**534**	**0**	**534**	**- 3.96 %**
CHAMPAGNE	**238**	**115**	**0**	**115**	**- 10.16 %**
DANNEMARIE	**98**	**96**	**0**	**96**	**- 2.04 %**
GOUSSAINVILLE	**444**	**407**	**1**	**408**	**- 8.11 %**
LA FORET 78	**44**	**40**	**1**	**41**	**- 6.82 %**
Total	**1270**	**1192**	**2**	**1 194**	**- 5.98 %**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,83 abonnés/km au 31/12/2015 (20.03 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,37 habitants/abonné au 31/12/2015 (2.22 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 156,69 m^3/abonné au 31/12/2015. (125.16 m^3/abonné au 31/12/2014).

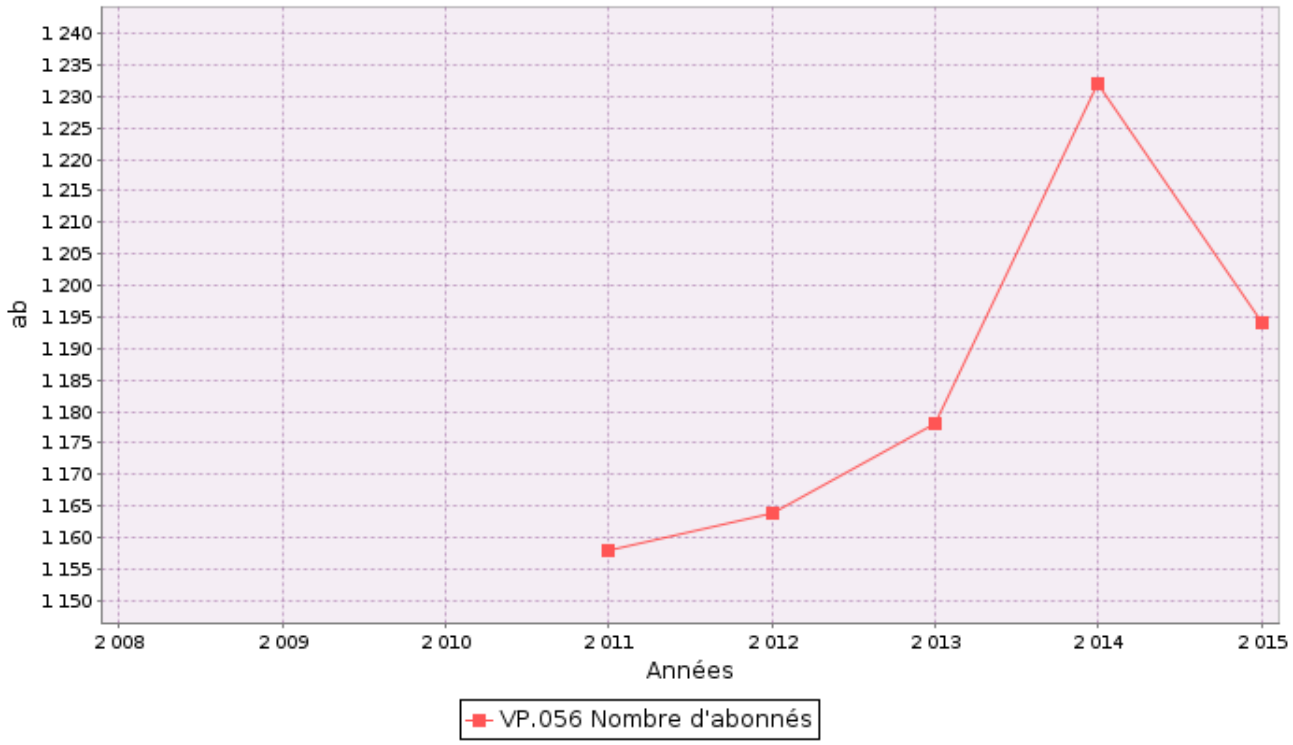

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 52 134 m^3 pour l'exercice 2015 (51 786 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m^3	Variation en %
captage SAINT PROJET			51786	52 134	**+ 0.672 %**
Total			51 786	52 134	**+ 0.672 %**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0 %.

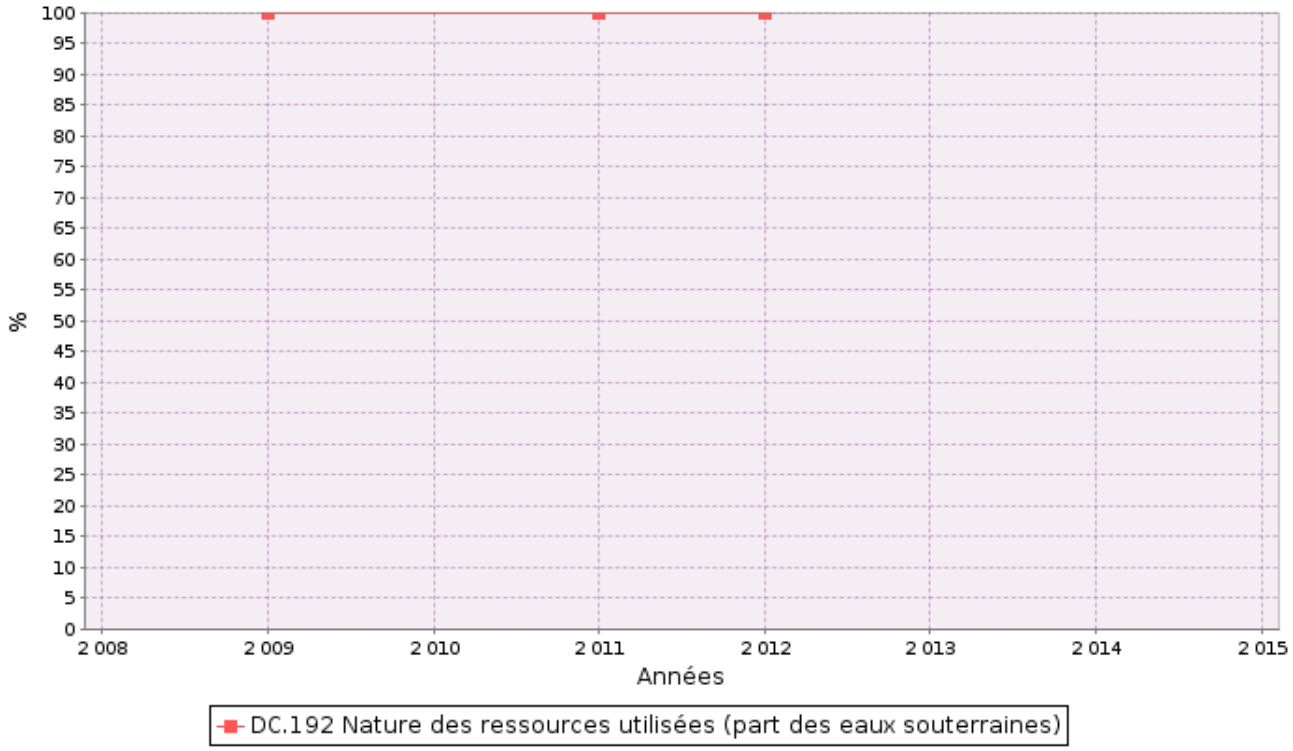

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Observations
NEANT			
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015

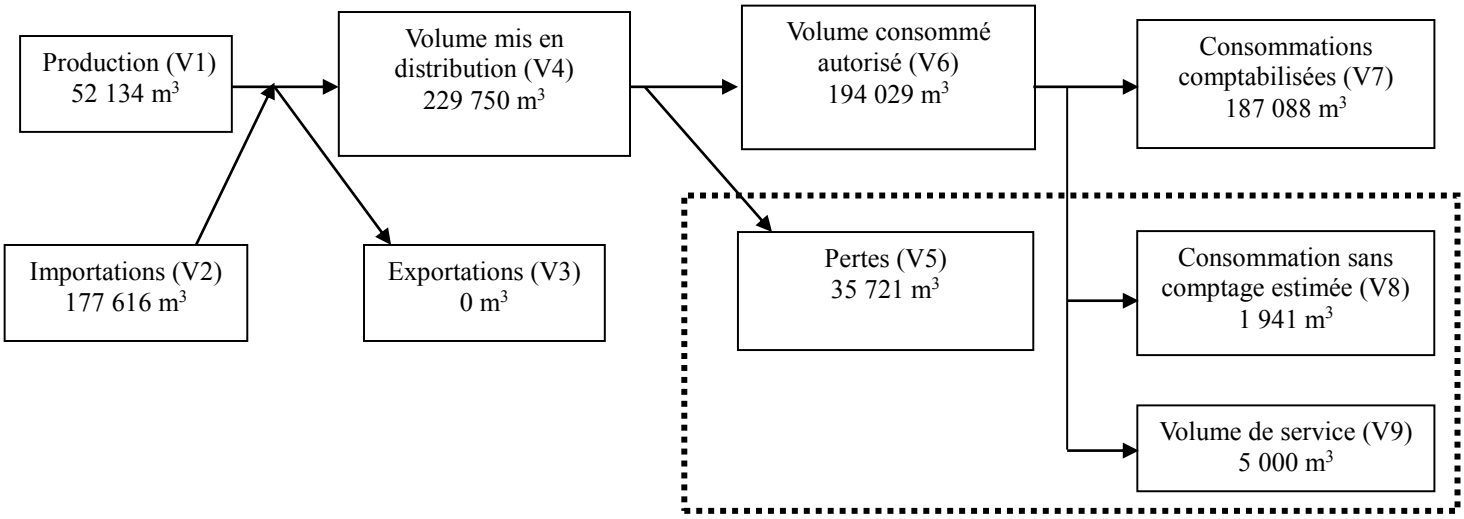

1.6.2. Production

Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Captage SAINT PROJET	51786	52 134	+ 0.7 %	80
Total du volume produit (V1)	**51 786**	**52 134**	**+ 0,7%**	**80**

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Syndicat de la Vaucouleurs	172 932	177 616	+ 2.7 %	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**172 932**	**177 616**	**+ 2,7%**	____

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	122 183	145 227	+ 18,9%
Abonnés non domestiques	36 766	41 861	+ 13,9%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**158 949**	**187 088**	**+ 17,7%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

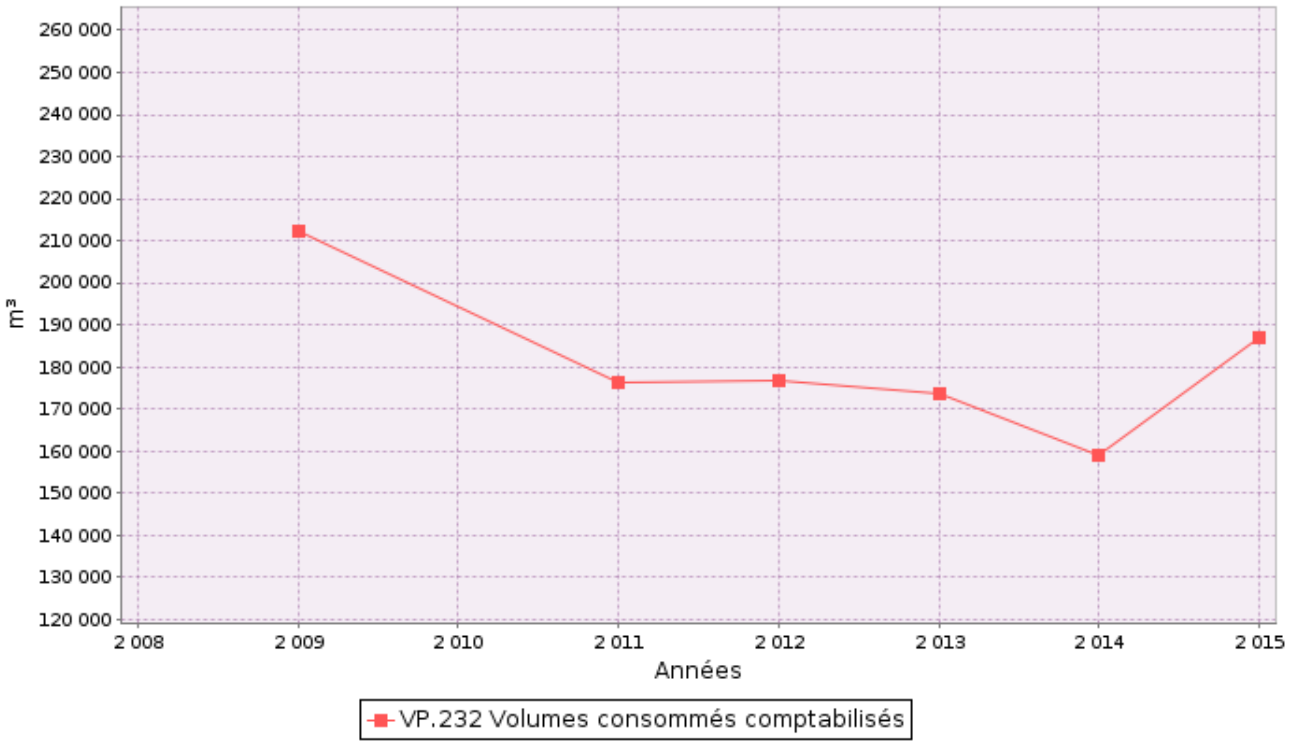

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**9 793**	**1 941**	**- 80,2 %**
Volume de service (V9)	**11 000**	**5 000**	**- 54,6 %**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**179 742**	**194 029**	**+ 8 %**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 63,41 kilomètres au 31/12/2015 (63,41 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015
0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	16,92 €	16,92 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 100 m³	1,5 €/m³	1,58 €/m³
	Prix au m³ de 101 à 120 m³	0,95 €/m³	1,03 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	0,72 €/m³	0,8 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,067 €/m³	0,067 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m³	0,415 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	0,131 €/m³	0,125 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 01/04/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable**
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...

2.2. *Facture d'eau type (D102.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2015 en €**	**Au 01/01/2016 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	16,92	16,92	0%
Part proportionnelle	169,00	178,60	5,7%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	185,92	195,52	5,2%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,04	8,04	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,20	49,80	1,2%
VNF Prélèvement :	____	____	0%
Autre : FDPRE - FSIREP	15,72	15,00	-4,6%
TVA	14,24	14,76	3,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	87,20	87,60	0,5%
Total	**273,12**	**283,12**	**3,7%**
Prix TTC au m^3	**2,28**	**2,36**	**3,5%**

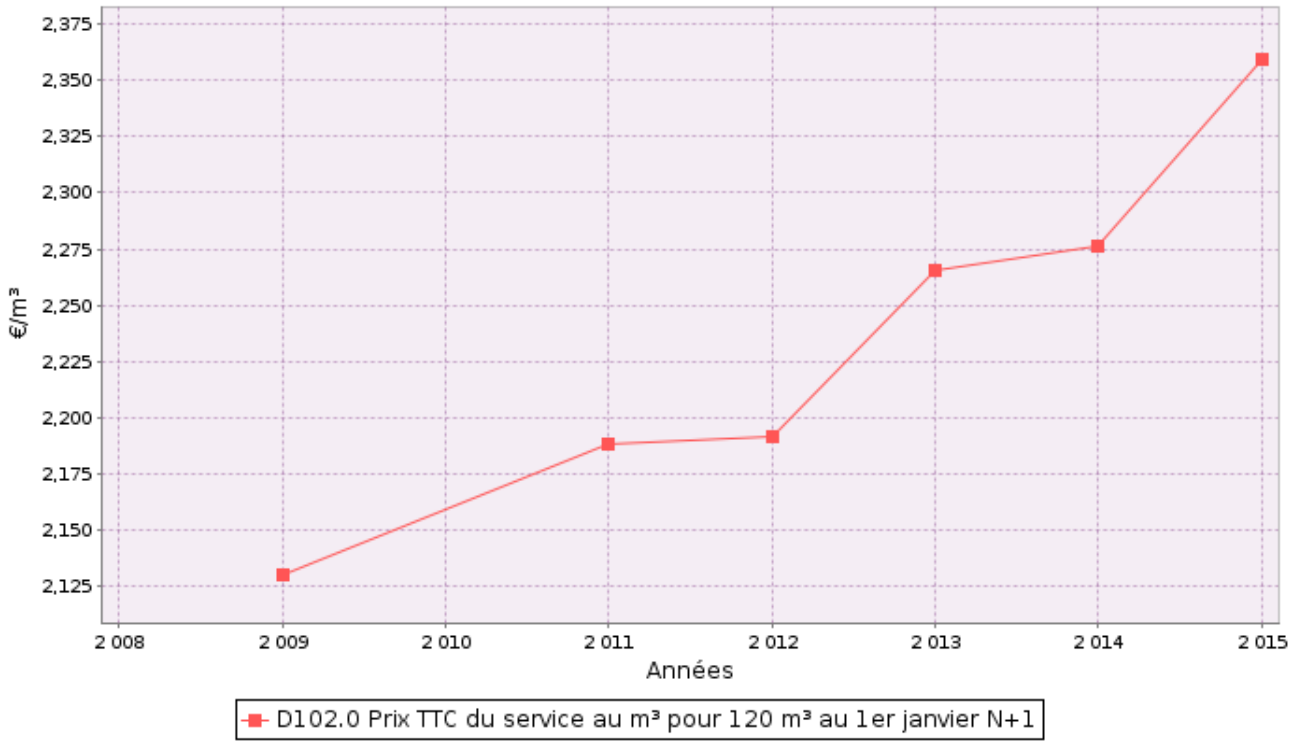

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2015 en €/m³**	**Prix au 01/01/2016 en €/m³**
BOUTIGNY-PROUAIS	2.28 €	2.36 €
CHAMPAGNE	2.28 €	2.36 €
DANNEMARIE	2.28 €	2.36 €
GOUSSAINVILLE	2.28 €	2.36 €
	2.28 €	2.36 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 187 088 m³/an (160 282 m³/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Dans le cadre de la mise en place de la décarbonatation par le Syndicat de la Vaucouleurs

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	**311 736.00**	**362 329.00**	
dont abonnements	**23 103.99**	**23 286.37**	
Recette de vente d'eau en gros	**0**	**0**	
Recette d'exportation d'eau brute	**0**	**0**	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	**311 736.00**	**362 329.00**	
Recettes liées aux travaux	**5 333.60**	**9 426.61**	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	**5 333.60**	**9 426.61**	
Total des recettes	317 069.60	371 755.61	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 362 329 € (311 736 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	18	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	18	5	18	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	____%	____%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	____%	____%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**101**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	80 %	84,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	7,77	8,38
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70,7 %	81,4 %

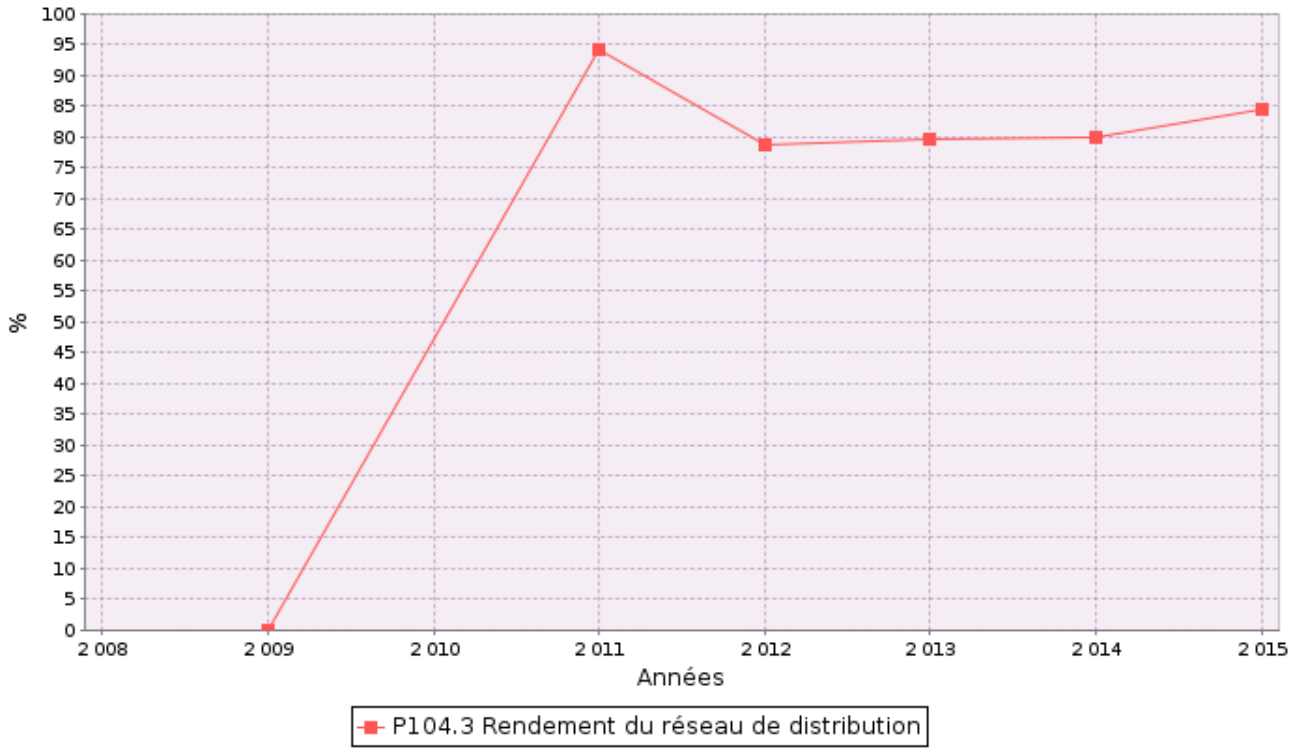

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,8 m^3/j/km (2,8 en 2014).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,5 m^3/j/km (1,9 en 2014).

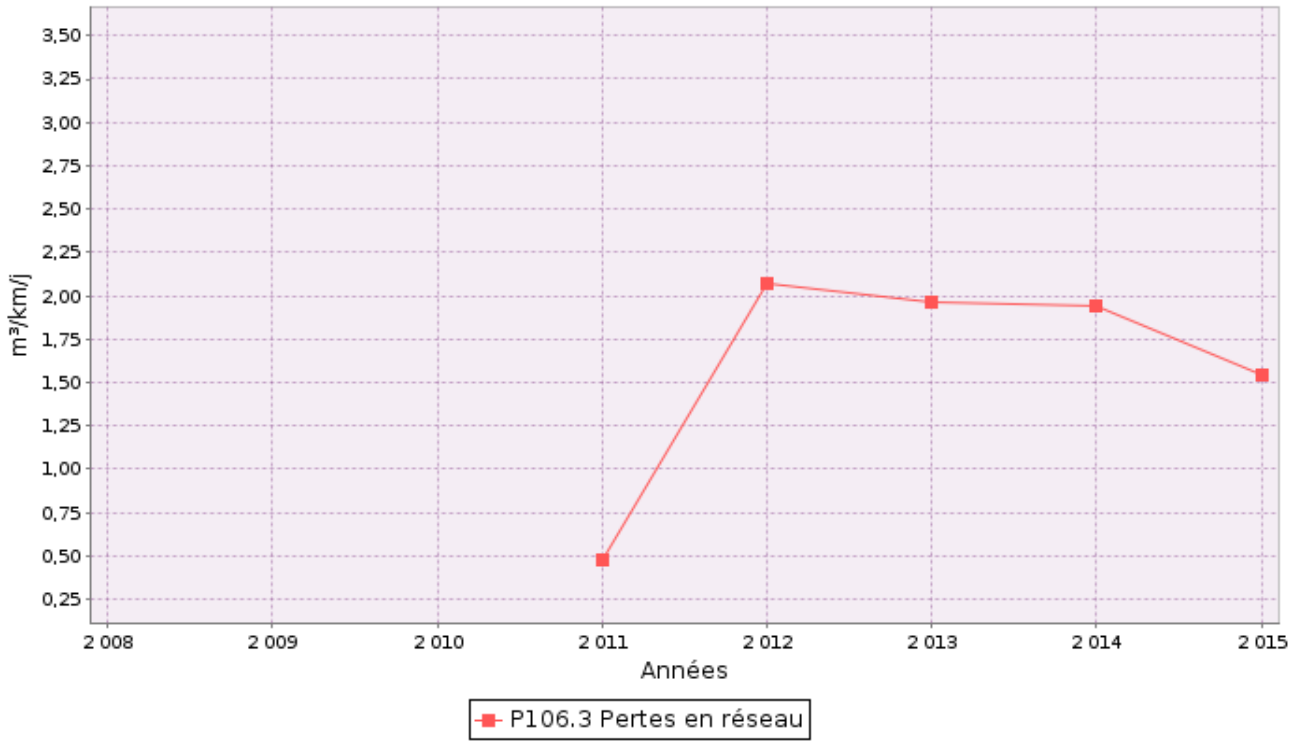

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0,14 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu

50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est ____% (____% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	1 185	1 187
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	49	38
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	51	13
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	4.13	3.20
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	4.30	1.09

4.2. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	119 667	44 865
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	119 667	44 865

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		15 224.95	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	15 224.95	
	en intérêts	478.83	

4.4. Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 83 225.87 € (80 532.15 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Cartographie du réseau + recherche de fuites	60 000	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Branchements plomb	2015	20 000
Installation d'un surpesseur – intersonnexion avec le Syndicat de la vaucouleurs		120 000
Cartographie du réseau + recherche de fuites	2016	60 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2015 (0 €/m^3 en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 830	2 830
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,28	2,36
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	____%	____%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	____%	____%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80%	84,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,8	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,9	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,14%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	____%	____%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0